



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN  
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500  
[ecolesamueldechamplain.ca](http://ecolesamueldechamplain.ca)

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Seigneuries

Québec 



# PROSPECTUS 2023-2024

*Ensemble, créons un milieu de vie humain et stimulant où tous peuvent réussir et s'épanouir pleinement.*

**COLLABORATION    HUMANISME    RIGUEUR**

Aux élèves,

Aux parents,

Aux membres du personnel,

Ce prospectus contient les informations relatives à l'offre de services aux élèves de l'école Samuel-De Champlain.

Il vous sera utile tout au long de l'année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Le projet éducatif, contrat de l'équipe de Samuel-Champlain, a été réalisé avec l'ensemble du personnel, en collaboration avec les élèves et les parents. Il est effectif de septembre 2019 à décembre 2024. Nous vous invitons à en prendre connaissance [ICI](#) . Le projet éducatif d'une école guide les interventions à réaliser de façon concertée.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le [site Internet](#) ainsi que la [page Facebook](#) de notre école. Ainsi, vous serez tenus informés de la vie scolaire de votre enfant.

[ecolesamueldechamplain.ca](http://ecolesamueldechamplain.ca)

Notre vision : « *Ensemble, créons un milieu de vie humain et stimulant où tous peuvent réussir et s'épanouir pleinement* ». C'est dans un environnement empreint de collaboration, d'humanisme et d'engagement que nous accueillons et accompagnons votre enfant.

Nadine Gauthier

Directrice

# PERSONNEL DE L'ÉCOLE

---

---

## Accueil – Réception

(418) 666-4500, poste 4513

## L'équipe de direction

**Direction** : Nadine Gauthier

Agente de bureau cl. princ. : Geneviève Tremblay poste 4510

### **Directions adjointes :**

Isabelle Jobin – 1<sup>e</sup> secondaire et classes langagières  
Jean-Normand Tremblay – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire et FMSS  
Fanny Duchesne – 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, Pré-DEP et FPT

Secrétaire : Ariane Labrie poste 4530

**Gestionnaire à l'administration d'établissement** : Catherine Gagnon

Agent de bureau cl. princ.: Vincent Légaré poste 4540

## Les services aux élèves

### **Orientation et information scolaire**

Martine Deshaies poste 4507  
Marilou Pelletier-Belzile (mardi, mercredi et jeudi) poste 4887

### **Psychoéducation**

Myriam Beaulieu-Lessard poste 1179  
Mélanie Racine poste 4599

### **Psychologie**

Alain Guillemette (sec. 1 à 5 et Pré-DEP) poste 4506  
Johanne Fiset Paulin (classes langagières, FMSS et FPT) poste 6375

### **Orthophonie**

Andrée-Anne Boucher-Boily poste 4334  
Annabelle Périgny poste \_\_\_\_

### **Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire**

Hélène Pomerleau poste 4522

### **Bibliothèque**

Caroline Gosselin poste 4543

### **Animation à la vie étudiante**

Marie-Josée Vallière poste 0176  
Marie-Ève Dubé poste 7162

### **Soutien aux élèves en difficultés de comportement et d'apprentissage**

Éducateurs spécialisés : - Micheline Bourdon - Julie Martel  
- Julie Dionne - Lucie Maheux  
- Mylène Hubert

Local Retrait (Valérie St-Pierre) poste 4514  
Local SAM (Bernard Desrochers et Caroline Verpaeslt) poste 4337

### **Santé**

Louise Bouchard, infirmière CIUSSSCN poste 6026

### **Surveillants d'élèves**

poste 4532

# **POLITIQUE DES ABSENCES ANORMALES OU NON-MOTIVÉES**

---

---

## BUT DE LA POLITIQUE

- Mettre en place des mesures qui nous permettent de répondre aux exigences de l'article 17 sur la loi de l'instruction publique.

*Art. 17 : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire.*

---

---

- \* **Après 24 heures, une absence non-motivée devient une absence anormale.**

Vous pouvez nous aviser de l'absence de votre enfant, 24 heures/24  
via le Portail parents : [portailparents.ca/accueil/fr/](http://portailparents.ca/accueil/fr/)  
ou par téléphone au numéro suivant : **(418) 666-4500, poste 4947**

1. L'élève doit assister à tous ses cours et périodes d'évaluation. Les absences sont motivées par les parents ou le tuteur légal seulement.
2. Les parents doivent aviser l'école de l'absence de leur enfant, et ce, dans un délai maximum de 24 heures après le début de l'absence. Pour ce faire, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale, faire parvenir une note, dûment signée, par l'entremise de votre enfant ou motiver directement l'absence dans le [Portail Mozaïk parents](#). Passé le délai de 24 heures, l'absence sera traitée comme non-motivée et la procédure prévue dans un tel cas sera appliquée.
3. En tout temps, l'école se réserve le droit d'exiger une pièce justificative du motif invoqué.
4. Il n'y aura pas de mesure spéciale de rattrapage après une absence non autorisée par l'école ou une suspension. La récupération de la matière vue pendant l'absence est de la responsabilité de l'élève.

## **Absence aux examens**

**Lors d'un examen, l'absence de l'élève sera motivée uniquement pour les raisons suivantes :**

1. maladie ou accident confirmé par une attestation médicale;
2. mortalité d'un proche parent (billet du salon funéraire);
3. convocation au tribunal ou autres services juridiques.

Lorsqu'une absence est motivée, l'école peut organiser une reprise d'examen.

## **POLITIQUE DES RETARDS**

---

---

Un retard peut être motivé seulement par :

- un billet signé par une personne en autorité dans l'école;
- un billet signé par les parents;
- un billet médical;
- [Portail Mozaïk parents](#)
- un courriel du parent ([essdechamplain@csdps.qc.ca](mailto:essdechamplain@csdps.qc.ca)), **avant l'arrivée de l'élève**;
- un appel du parent (418-666-4500, poste 4947) avec motif raisonnable, **avant l'arrivée de l'élève**.

Lorsque l'élève est en retard lors des 10 premières minutes, il se présente directement à son cours où l'enseignant consignera le retard. Après 10 minutes de retard, l'élève doit se présenter au bureau des surveillants d'élèves où il se verra remettre un billet de retard à présenter à son enseignant(e). Après 45 minutes, l'élève est dirigé au local Retrait où il y passera le reste de la période. Il est à noter qu'après trois retards, l'élève sera convoqué en retenue midi et qu'il y aura gradation des mesures advenant une accumulation de retards.

# **PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS À L'ÉCOLE**

---

---

## **FORMATION GÉNÉRALE**

L'école Samuel-De Champlain offre :

1. Une **formation générale** de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire.
2. Pour des élèves à besoins particuliers : la formation préparatoire au travail (**FPT**), le programme de formation préparatoire au DEP (**PRÉ-DEP**), le service spécialisé classes langagières (**CL**) et le programme de formation aux métiers semi-spécialisé (**FMSS**).
3. **Des programmes de concentrations :**
  - Science et technologie (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)
  - Arts visuels (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)
  - Danse (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Informatique (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Soccer (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Comédie musicale (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
  - Hockey (1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)
4. **Des cours à option pour les élèves de 4<sup>e</sup> et/ou 5<sup>e</sup> secondaire :**
  - Art dramatique
  - Arts plastiques
  - Chimie (5<sup>e</sup> secondaire)
  - Comédie musicale
  - Exploration professionnelle
  - Français initiation aux sciences humaines
  - Histoire du 20<sup>e</sup> siècle
  - Hockey
  - Informatique
  - Multisports
  - Musique
  - Physique (5<sup>e</sup> secondaire)
  - Projet personnel d'orientation
  - Sciences du vivant
  - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
  - Soccer

## **HORAIRE DE L'ÉCOLE**

---

---

### **Horaire des cours en formation générale :**

9 h 20	à	10 h 35 (1 <sup>er</sup> cours)
10 h 35	à	10 h 50 (pause)
10 h 50	à	12 h 05 (2 <sup>e</sup> cours)
12 h 05	à	13 h 30 (dîner)
13 h 30	à	14 h 45 (3 <sup>e</sup> cours)
14 h 45	à	15 h 00 (pause)
15 h 00	à	16 h 15 (4 <sup>e</sup> cours)

### **Horaire lors des sessions d'épreuves :**

Un horaire particulier est affiché sur les babillards des différents secteurs quelques jours avant les sessions d'épreuves.

**L'école est ouverte à partir de 8 h et ferme à 16 h 30.  
De plus, les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h30 à 12h15 et 13h15 à 16h30**

### **DATES IMPORTANTES**

**\* Il est possible que des directives précises en provenance du MEQ nous forcent à modifier le calendrier scolaire. Nous informerons alors les parents de nos élèves.**

28 et 29 août :	Accueil
30 août :	Début des cours
12 septembre :	Assemblée générale des parents (élection des membres au conseil d'établissement)
Septembre et janvier :	Inscription aux activités socioculturelles et sportives
21-22-23 novembre	Vaccination (3 <sup>e</sup> secondaire, 15 ans au 30 septembre)
13 octobre :	1 <sup>re</sup> communication
14 novembre :	1 <sup>er</sup> bulletin
16-17 novembre :	Rencontre parents-enseignants (1 <sup>re</sup> étape)
19 février :	2 <sup>e</sup> bulletin
22 février :	Rencontre parents-enseignants (2 <sup>e</sup> étape)
28 juin :	3 <sup>e</sup> bulletin

\*Les étapes se distribuent de la façon suivante :

**Étape 1 : du 29 août au 3 novembre 2023**  
**Session d'épreuves du 18 au 22 décembre 2023**

**Étape 2 : du 6 novembre 2023 au 9 février 2024**  
**Session d'épreuves du 8 au 11 avril 2024**

**Étape 3 : du 12 février au 21 juin 2024**  
**Session d'épreuves de fin d'année du 17 au 21 juin 2024**

# **NORMES DE PROMOTION ET RÈGLES DE SANCTION**

---

---

---

---

## **NORMES DE PROMOTION**

---

---

### **1<sup>ER</sup> CYCLE**

L'élève poursuit des apprentissages durant les deux années de ce cycle. Il y aura étude du dossier à la fin du cycle (bilan des apprentissages). Pour obtenir sa promotion, l'élève doit réussir ses 3 matières de base et accumuler 26 unités de 2<sup>e</sup> secondaire.

### **2<sup>E</sup> CYCLE**

- PROMOTION PAR MATIÈRES

---

---

## **RÈGLES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES**

---

---

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5<sup>e</sup> secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités (CST) ou 6 unités (TS/SN) de mathématique de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire

---

---

## **LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU COLLÉGIAL**

---

---

### **Admission à la formation professionnelle :**

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

ou

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire en français, anglais et mathématique, selon le programme choisi. Certaines conditions particulières peuvent également s'appliquer.

### **Admission à la formation collégiale :**

Pour être admissible aux études collégiales, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement préuniversitaire (général) ou en formation technique, l'élève doit :

1. Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
2. Réussir, s'il y a lieu, les préalables exigés par le programme (chimie, physique, mathématiques, etc.).
3. Répondre aux conditions particulières des cégeps (exigences physiques, tests de sélection, etc.).

# RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Nous distinguons deux types de manquement. À chacun de ces types de manquement correspond une procédure d'intervention éducative et responsabilisante ; la distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

**IMPORTANT : Les règles de vie sont applicables dans toutes les activités relatives à la vie scolaire, incluant les sorties, les voyages et la participation aux différentes activités de l'école.**

## Définition des manquements

Manquements	Manquements MAJEURS
<p>Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin. Une démarche d'intervention graduée est préconisée.</p> <p>Un « manquement » peut devenir un « manquement majeur » par effet de récurrence.</p>	<p>Comportement de l'élève qui porte atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement peut nécessiter l'intervention de la direction et, au besoin, des services complémentaires.</p>
<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langage inapproprié (sacres, ...)</li> <li>- Retard non-motivé</li> <li>- Utilisation du cellulaire pendant les heures de classe (sans autorisation)</li> <li>- Port de casquette ou de couvre-chef</li> <li>- Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire</li> <li>- Bousculade/chamaillage</li> <li>- Circulation non autorisée pendant les heures de classe</li> <li>- Tout comportement ou attitude qui vient à l'encontre des règles de vie et des valeurs de l'école</li> </ul>	<p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus de respecter une demande de l'adulte.</li> <li>- Refus de s'identifier à l'adulte qui en fait la demande.</li> <li>- Impolitesse envers l'adulte</li> <li>- Toute forme de violence ou possession d'objets en faisant la promotion.</li> <li>- Intimidation* / cyberintimidation / taxage / harcèlement.</li> <li>- Possession / consommation / vente de stupéfiants.</li> <li>- Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne (ex: utilisation de matériel électronique à cette fin).</li> <li>- Vandalisme / vol.</li> <li>- Prendre une photo ou une vidéo d'une personne sans son consentement et/ou la partager à d'autres personnes.</li> <li>- Plagiat et tricherie.</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p style="text-align: right;">* Lié au plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation</p>

Règles de vie	Raisons
<p>1) J'assume mes rôles et mes responsabilités d'élève.</p> <p><i>Quelques exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Je respecte les règles de la classe et de l'école.</li> <li><input type="checkbox"/> J'apporte tout mon matériel scolaire.</li> <li><input type="checkbox"/> Je suis attentif en classe et je fais le travail demandé.</li> <li><input type="checkbox"/> Je pose des questions lorsque je ne comprends pas.</li> <li><input type="checkbox"/> Je demande de l'aide au besoin.</li> <li><input type="checkbox"/> Je participe activement et positivement en classe.</li> <li><input type="checkbox"/> Si je m'absente de l'école, je fais les actions nécessaires qui me permettront de ne pas avoir de retard au niveau de mes apprentissages.</li> <li><input type="checkbox"/> J'écoute la personne qui parle.</li> <li><input type="checkbox"/> Je participe à des récupérations.</li> <li><input type="checkbox"/> Je collabore aux demandes de l'adulte.</li> <li><input type="checkbox"/> J'utilise mon agenda.</li> <li><input type="checkbox"/> J'utilise mes stratégies apprises.</li> <li><input type="checkbox"/> Pendant mon cours, mon cellulaire est rangé et fermé.</li> </ul>	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite;</li> <li>- À développer de bonnes habitudes de travail;</li> <li>- à développer ma persévérance.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À ma réussite et à celle des autres;</li> <li>- À maintenir un climat de classe propice aux apprentissages.</li> </ul>



Règles de vie	Raisons
<p>2) Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.</p> <p><i>Notes :</i>  <i>J'utilise le vouvoiement lorsque je m'adresse à un adulte.</i>  <i>Je fais preuve de civisme en tout temps.</i></p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à développer des relations interpersonnelles positives et harmonieuses;</li> <li>- à communiquer avec ouverture en acceptant les différences;</li> <li>- à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes;</li> <li>- à vivre en collectivité.</li> </ul> <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir un milieu de vie agréable et sécuritaire;</li> <li>- à créer un climat propice aux apprentissages.</li> </ul>
<p>3) Je respecte le code vestimentaire de l'école</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à exercer mon rôle d'élève adéquatement dans le respect du contexte scolaire;</li> <li>- à respecter un code vestimentaire selon les lieux et, en particulier, à l'école;</li> <li>- à faire des choix appropriés selon le milieu de vie;</li> <li>- à vivre en collectivité.</li> </ul>
<p>4) Je favorise une circulation sécuritaire en marchant, en libérant les endroits désignés et en m'assoyant aux endroits permis.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à vivre en collectivité.</li> </ul> <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir un climat agréable et sécuritaire;</li> <li>- à développer un milieu accueillant.</li> </ul>
<p>5) Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités avec le matériel nécessaire à mon travail scolaire.</p> <p><i>Notes :</i>  <i>Pendant mes cours, mon cellulaire est rangé et fermé.</i>  <i>Lors des sessions d'évaluations, je laisse tout appareil électronique (téléphone, montre intelligente, etc.) à la maison ou dans mon casier.</i></p>	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à être responsable et autonome;</li> <li>- à me discipliner dans l'organisation de mon horaire;</li> <li>- à utiliser les objets dans leur contexte approprié.</li> </ul> <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au bon déroulement des cours;</li> <li>- à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires.</li> </ul>
<p>6) Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à reconnaître la valeur des choses;</li> <li>- à partager avec les autres des lieux et du matériel.</li> </ul> <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à développer un milieu propre, agréable et sécuritaire;</li> <li>- à préserver la qualité de l'environnement.</li> </ul> <p>Ainsi, j'ai accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des lieux propres et à du matériel adéquat.</li> </ul>

# Code vestimentaire

## École Samuel-De Champlain

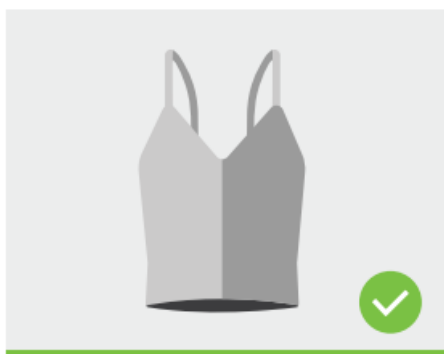
### 2023-2024



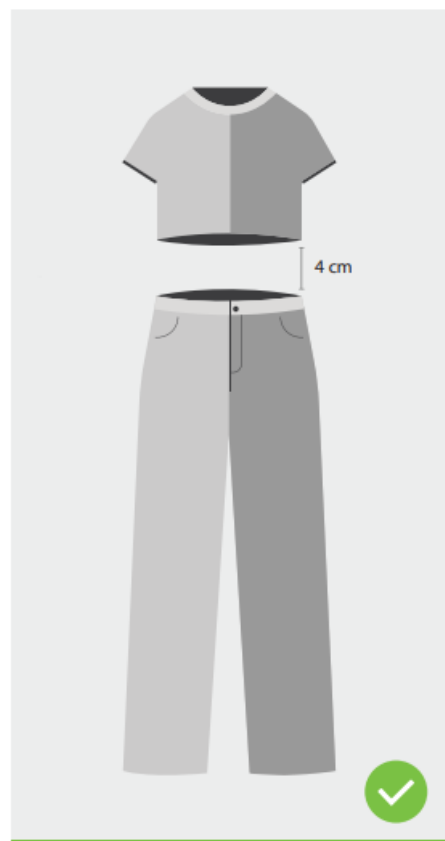
- > L'école demeure un milieu d'éducation où l'habillement des élèves, comme celui des membres du personnel, doit demeurer convenable, acceptable et décent.
- > Le respect entre les intervenants de l'école et les élèves doit être mutuel lors d'interventions au sujet du code vestimentaire.
- > Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire preuve de jugement dans le choix des vêtements portés pour venir à l'école.



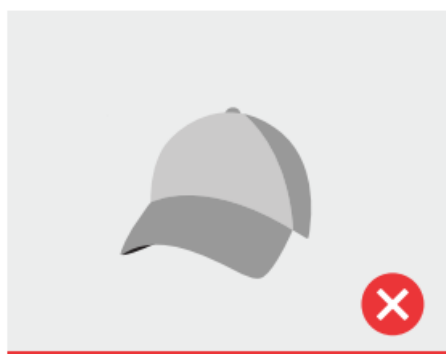
En tout temps et pour tous, les parties intimes et les sous-vêtements doivent être couverts complètement.



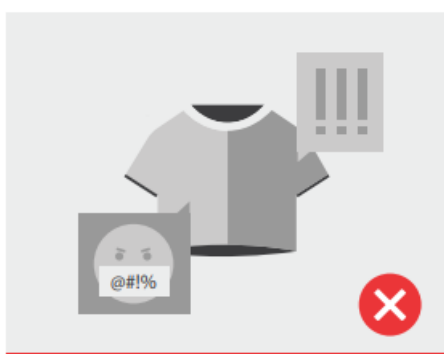
Tous les types de camisoles sont permis mais doivent avoir une bretelle pour chacune des épaules.



Le chandail *crop top* (chandail bedaine) est permis lorsque la surface de peau visible n'excède pas 4 centimètres.



Pour une raison de sécurité et d'identification, le port de la casquette ou du couvre-chef n'est pas permis dans les corridors, les classes et les aires communes.



Les vêtements et les accessoires portés doivent être sans signe ou sans dessin faisant état de messages haineux, racistes, à caractère violent, sexuel ou faisant la promotion de la drogue, etc.

# **UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES À L'ÉCOLE ET EN ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

---

---

Le contexte pandémique a amené l'utilisation systématique des outils technologiques dans le cadre des périodes d'enseignement et de soutien. En tant qu'établissement d'enseignement, nous devons offrir un service alternatif permettant à votre enfant d'avoir accès à ses cours dans la situation où le lieu physique (l'école) serait fermé.

## **Plateformes d'enseignement et outils de visioconférence**

De façon générale, les enseignants de l'école Samuel-De Champlain ont choisi d'organiser leurs cours à distance à l'aide de l'outil visioconférence *Google MEET*. Cette application se retrouve généralement sur *Google Classroom*. Plusieurs organiseront et planifieront leur enseignement sur *Google Classroom* encore une fois cette année.

Autres outils utilisés par les enseignants dans le cadre de leur enseignement : Teams, Moodle, Skype, etc.

## **Captation de l'image et de la voix SANS ENREGISTREMENT**

Pour que votre enfant puisse vivre des réussites, il doit interagir avec ses enseignants et les autres élèves de la classe en ligne : poser des questions, faire des commentaires, répondre aux interrogations, etc. Pour que ce soit optimal et que les enseignants puissent observer votre enfant, ceux-ci lui demanderont d'ouvrir sa caméra et de parler dans son micro.

Ces échanges permettront de savoir rapidement si les élèves sont :

- présents devant leur ordinateur;
- concentrés sur la tâche;
- entendent les autres;
- comprennent les questions;
- etc.

Pour ces raisons, nous trouvons important que votre enfant ouvre sa caméra à la demande de ses enseignants et qu'il interagisse verbalement et visuellement avec ce dernier et les autres élèves par le biais du micro et de la caméra.

## **Captation de l'image et de la voix AVEC ENREGISTREMENT ET DIFFUSION**

Pour faire suite au paragraphe précédent, les enseignants pourraient vouloir enregistrer les périodes d'enseignement afin de permettre à tous les élèves de la classe de visionner des parties de cours qui leur permettront de mieux comprendre le contenu enseigné. De plus, cet enregistrement pourrait permettre aux élèves absents de visionner le cours. Enfin, l'enregistrement de la période d'enseignement permettrait aux enseignants de prendre le temps de revoir les interactions, les échanges et de faire les suivis appropriés.

## **Respect du droit d'auteur, du droit à la propriété intellectuelle, du droit à l'image et du droit à la vie privée**

Dans le cadre des périodes d'enseignement et de soutien, la captation, la diffusion de la voix et de l'image physique des personnes (vidéo, image, etc.) sont utilisées de façon plus fréquente. Ces documents technologiques sont protégés par le droit d'auteur, par le droit à la propriété intellectuelle, par le droit à l'image ainsi que par le droit à la vie privée, et ce, sans égard au support utilisé. Il est important de comprendre qu'il est strictement interdit de capter, de copier, de redistribuer, de reproduire, de republier, d'emmagasiner sur tout médium, de retransmettre ou de modifier ces documents. Toute contravention à ces conditions d'utilisation pourra faire l'objet de sanctions de la part du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

- **Responsabilité des élèves**

Les élèves ont en leur possession des outils technologiques qu'ils utilisent régulièrement à l'école et en classe : téléphone cellulaire, iPod, tablette pour ne nommer que ceux-là. Ceci nous amène à rappeler qu'**il est strictement interdit de capturer, de copier, de redistribuer (de façon restreinte ou non), de reproduire, de republier, d'emmagasiner sur tout médium, de retransmettre ou de modifier toute personne (tous les membres du personnel de l'école, les élèves, conférenciers, visiteurs et parents) sur les médias sociaux et autres applications, logiciels et documents sans le consentement des personnes captées.**

- **Lois, règlements et politiques**

- Le droit à la vie privée est protégé au Québec par les articles 3, 35 et 36 du [Code civil du Québec](#), par l'article 5 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et en ce qui concerne l'école, par la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#).
- Le droit à l'image est une composante du droit à la vie privée inscrit à l'article 5 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#).
- Les règles d'utilisation des technologies de l'information et des communications du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries sont mentionnées dans la [Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications](#).

- **Différence entre lieu privé et lieu public**

- **Lieu privé** : De façon générale, l'image d'une personne ne peut pas être captée ni diffusée sans le consentement de celle-ci.
  - Exemple : une salle de classe est un lieu privé dans la mesure où son accès est réservé aux élèves de la classe.
- **Lieu public** : L'image d'une personne peut être captée sans le consentement de celle-ci. Toutefois, l'image/ vidéo ne peut être diffusée sans son consentement implicite ou exprès, sauf si l'intérêt du public le justifie.

# SERVICES À L'ÉLÈVE

---

---

## A) LE SOUTIEN À L'ÉLÈVE

L'enseignant demeure le premier responsable de ses élèves. L'encadrement des élèves est également assuré par des enseignants tuteurs, des enseignants ressources, des éducateurs spécialisés et des surveillants d'élèves.

### ENSEIGNANTS TUTEURS

Pour assurer le suivi disciplinaire et pédagogique des élèves de première et deuxième secondaire, de PRÉ-DEP et d'adaptation scolaire (FMSS, FPT et CL), les élèves de chaque groupe bénéficient de l'accompagnement de son tuteur. Vous aurez la possibilité de rencontrer cet enseignant lors de la rencontre prévue au calendrier et/ou lors du plan d'intervention, s'il y a lieu.

### ENSEIGNANTS RESSOURCES

Une équipe d'enseignants ressources accompagnent l'élève dans sa réussite au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Cet accompagnement se traduit par une présence en classe, des suivis hors-classe et des communications internes (équipe-école) et externes (parents et partenaires). L'enseignant ressource soutient l'élève dans ses difficultés et le guide vers la réussite.

### ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Des éducateurs spécialisés sont présents au local Retrait ainsi que dans différents endroits dans l'école. Ces services permettent d'accueillir les élèves en difficulté, sortis de classe ou en suspension. De plus, ils assurent un suivi et un soutien quotidien en classe et hors classe.

### SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

Des surveillants d'élèves sont affectés à divers endroits dans l'école afin d'assurer la sécurité des élèves. C'est par une présence éducative et bienveillante le matin, le midi et en fin de journée qu'ils accompagnent les jeunes.

C'est auprès d'eux que les élèves peuvent récupérer, le cas échéant, les objets égarés. Ils sont aussi présents pour régler des problèmes relatifs aux cadenas, pour ouvrir un local (après autorisation), dispenser les premiers soins aux élèves, etc.

Enfin, si vous avez rendez-vous avec la direction ou un membre du personnel, les surveillants d'élèves vous accueilleront et vous dirigeront vers le secrétariat. Il est important de prendre rendez-vous au préalable à défaut de quoi, les surveillants pourraient vous refuser l'accès à l'école.

## B) LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

L'école récompense l'effort, le comportement et la réussite par divers moyens :

- Système de motivation personnalisé dans les classes, projets particuliers et système de motivation école :
  - exposition et mise en valeur des travaux d'élèves
  - tournois sportifs
  - concerts, spectacles, etc.
  - soirées de mérite en fin d'année scolaire (Gala des *Samuel*)
  - tirage de prix

### C) ÉTUDE À L'ÉCOLE

L'élève inscrit à l'école secondaire Samuel-De Champlain doit réaliser des travaux scolaires qui demandent en moyenne soixante minutes par jour. Afin de faciliter la réalisation des travaux et l'étude, l'élève est invité à se présenter à la bibliothèque.

### D) RÉCUPÉRATION

Plusieurs enseignants organisent des périodes de récupération. Celles-ci se réalisent pendant la période du dîner. L'horaire est déposé sur le site Internet de l'école.

L'élève pourra, selon ses besoins et les exigences de la promotion, être invité ou convoqué à la récupération ou à des activités de remédiation organisées en cours d'étape. Des cours d'appoint pourraient être offerts selon les besoins et les ressources disponibles.

### E) CONSOMMATION DE TABAC ET VAPOTAGE

Selon la loi, il est interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de l'école (aires de détente, entrées, stationnement).

Pour de l'aide afin de cesser de fumer : [Centre d'abandon du tabagisme](#)

### F) CONSOMMATION OU POSSESSION DE STUPÉFIANTS

Il est strictement interdit de consommer du cannabis ou d'en avoir en sa possession sur les terrains de l'école et/ou de se présenter en état de consommation. La légalisation du cannabis ne permet pas aux jeunes mineurs de consommer ou d'en posséder. Ainsi, le protocole d'intervention en vigueur à l'école s'applique. Vous pouvez vous référer à l'agenda pour plus d'informations.

### G) AUTRES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

#### Vestiaires

Tous les élèves se voient attribuer un casier. Au deuxième cycle, les élèves doivent le partager avec une autre personne. Il est important de cadenasser son casier et celui dans les vestiaires d'éducation physique même si aucun objet de valeur ne doit y être laissé. **L'école n'est pas responsable des vols, des pertes et des bris. L'élève ne peut pas changer de casier sans autorisation.**

#### Infirmière scolaire

Le bureau de l'infirmière relevant du CIUSSCN est situé au local **457**. Elle est présente à temps partiel selon l'horaire affiché de façon hebdomadaire sur la porte de son bureau. Également, des trousse de premiers soins sont disponibles dans les endroits à risque plus élevé. Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au (418) 666-4500, poste 6026 Les informations données sur la fiche santé de votre enfant sont compilées par celle-ci et acheminées aux intervenants concernés.

#### Repas

La cafétéria offre un repas complet (soupe, assiette principale, dessert et breuvage) au coût de 6,95 \$. Vous pouvez vous procurer des jetons (10 jetons : 68,50 \$) pour les repas. L'horaire est de **12 h 05 à 13 h 20**. Le comptoir *express* est ouvert le matin (8 h 30) et lors des pauses. Plusieurs fours micro-ondes sont mis à la disposition des élèves. Toutes les informations relatives au service de la cafétéria sont disponibles sur le site Internet de l'école, dans la section « Notre milieu de vie ».

#### Transport

L'organisation du transport relève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. L'école travaille en collaboration avec le Service du transport afin de veiller à l'adoption de comportements sécuritaires à bord de l'autobus. Vous pouvez communiquer directement avec eux au **(418) 821-4358**.

# LA VIE SCOLAIRE

---

---

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIOCULTURELLES

<u>Techniciennes en loisir :</u>	Marie-Josée Vallière et Marie-Ève Dubé
<u>Inscription :</u>	Septembre et janvier
<u>Clientèle :</u>	Tous les élèves
<u>Types d'activités :</u>	Intra-muros et interscolaires

### Sportif Intra-mural

Activités sportives sur l'heure du dîner dans les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, conditionnement physique, Dek hockey, Mississipi, ping-pong, volley-ball, etc. Le laissez-passer est obligatoire afin d'avoir accès au bloc sportif et à la salle de conditionnement physique. Les activités sont organisées en fonction du nombre de participants. Ces activités sont gratuites.

### Sportif Interscolaire

Activités sportives permettant de représenter l'école dans les ligues interscolaires. Les pratiques se déroulent le midi, en fin de journée ou en soirée. Les parties se déroulent le soir et la fin de semaine. Les disciplines seront retenues selon le nombre d'inscriptions. Des coûts peuvent être rattachés à ces activités.

*Les activités sportives se déroulent en présence d'enseignants ou d'entraîneurs qualifiés affectés à cette tâche.*

### Socioculturel

En plus des activités sportives, l'élève est invité à s'inscrire à différentes activités socioculturelles qui se déroulent principalement à l'heure du dîner et parfois en fin de journée. Ces activités sont gratuites.

Des activités créatives (arts, danse, musique, théâtre), scientifiques, de robotique, d'informatique, d'engagement communautaire, d'implication (comités, parlement étudiant, radio étudiante), etc.

Les élèves sont invités à s'inscrire aux activités parascolaires pendant la période du dîner. Ils peuvent aussi utiliser la bibliothèque pendant cette période. Enfin, le local *Entracte* est mis à la disposition des élèves du premier cycle.

**À noter que les élèves qui quittent le terrain de l'école ou les élèves qui dînent à l'extérieur sont SOUS LA RESPONSABILITÉ des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. La direction de l'école n'assurera aucune surveillance pour les jeunes se rendant aux Promenades Beauport, au Parc des Cascades et aux terrains de soccer.**

Nous vous invitons à communiquer avec l'école si vous vivez une problématique pendant cette période de la journée ou si vous questionnez l'emploi du temps de votre enfant. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions.



### École Samuel-De Champlain

2740, avenue St-David  
Québec, Québec G1E 4K7  
Téléphone : 418 666-4500  
[essdechamplain@cssps.gouv.qc.ca](mailto:essdechamplain@cssps.gouv.qc.ca)  
[www.ecolesamueldechamplain.ca](http://www.ecolesamueldechamplain.ca)



Visitez notre section Emplois et stages pour voir nos offres d'emploi et vous inscrire à notre alerte-emploi!  
[www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca)

## CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

### AOÛT

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29 <sup>1A</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>	

3 jours

### SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
				1 <sup>4</sup>
4	5 <sup>5</sup>	6 <sup>6</sup>	7 <sup>7</sup>	8 <sup>8</sup>
11 <sup>9</sup>	12 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>
18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22
25 <sup>9</sup>	26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>

19 jours

### OCTOBRE

L	M	M	J	V
2 <sup>5</sup>	3 <sup>6</sup>	4 <sup>7</sup>	5 <sup>8</sup>	6 <sup>9</sup>
9	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>
16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	20 <sup>9</sup>
23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27
30 <sup>5</sup>	31 <sup>6</sup>			

20 jours

### NOVEMBRE

L	M	M	J	V
		1 <sup>7</sup>	2 <sup>8</sup>	3 <sup>9</sup>
6 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>	8 <sup>3</sup>	9 <sup>4</sup>	10 <sup>5</sup>
13 <sup>6</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>8</sup>	16 <sup>9</sup>	17
20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>
27 <sup>6</sup>	28 <sup>7</sup>	29 <sup>8</sup>	30 <sup>9</sup>	

21 jours

### DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
				1 <sup>1</sup>
4 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8
11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>1</sup>
18 <sup>2E</sup>	19 <sup>3E</sup>	20 <sup>4E</sup>	21 <sup>5E</sup>	22 <sup>6E</sup>
25	26	27	28	29

15 jours

### JANVIER

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>1</sup>
15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>
22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1E</sup>	26
29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>	31 <sup>4</sup>		

16 jours

### FÉVRIER

L	M	M	J	V
			1 <sup>5</sup>	2 <sup>6</sup>
5 <sup>7</sup>	6 <sup>8</sup>	7 <sup>9</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>
12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>6</sup>	16
19 <sup>7</sup>	20 <sup>8</sup>	21 <sup>9</sup>	22 <sup>1</sup>	23 <sup>2</sup>
26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28 <sup>5</sup>	29 <sup>6E</sup>	

20 jours

### MARS

L	M	M	J	V
				1 <sup>7</sup>
4	5	6	7	8
11	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>
18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>
25 <sup>8</sup>	26 <sup>9</sup>	27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29

14 jours

### AVRIL

L	M	M	J	V
1	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4 <sup>5</sup>	5 <sup>6</sup>
8 <sup>7E</sup>	9 <sup>8E</sup>	10 <sup>9E</sup>	11 <sup>1E</sup>	12
15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>
22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1</sup>	26
29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>			

19 jours

### MAI

L	M	M	J	V
		1 <sup>4</sup>	2 <sup>5E</sup>	3
6 <sup>6</sup>	7 <sup>7</sup>	8 <sup>8</sup>	9 <sup>9</sup>	10 <sup>1</sup>
13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5E</sup>	17
20	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7E</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>
27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29 <sup>3</sup>	30 <sup>4</sup>	31

19 jours

### JUIN

L	M	M	J	V
3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	5 <sup>7</sup>	6 <sup>8E</sup>	7
10 <sup>9</sup>	11 <sup>1E</sup>	12 <sup>2E</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4E</sup>
17 <sup>5E</sup>	18 <sup>6E</sup>	19 <sup>7E</sup>	20 <sup>8E</sup>	21 <sup>9E</sup>
24	25	26	27	28

14 jours

### LÉGENDE

- Congé statutaire
  - Journée pédagogique
  - Semaine de relâche
  - Journées pour fermeture en cas de force majeure ou autre
  - E** Session d'examens
  - Fin d'étape
- 100<sup>e</sup> journée : 25 janvier 2024

### DATES IMPORTANTES

- Assemblée générale des parents : 12 septembre 2023
- Première communication : 13 octobre 2023
- Rencontre de parents 1<sup>re</sup> étape : 16 novembre 2023, de 18h30 à 20h30 (en présentiel)  
17 novembre 2023, de 8h30 à 10h30 (en virtuel)
- Rencontre de parents 2<sup>e</sup> étape : 22 février 2024, de 18h à 20h30 (en virtuel)
- Vaccination (3<sup>e</sup> sec., 15 ans au 30 septembre) : 21, 22 et 23 novembre 2023
- Journée d'activité hivernale : 21 février 2024 (conditionnel à 80% de taux d'inscription)

### GELS DE COURS POUR ÉVALUATION

- 25 janvier 2024 PM : mathématique C1 sec. 1 à 5
- 29 février 2024 AM : français écriture sec. 3, 4 et 5
- 2 mai 2024 AM : français écriture sec. 5 (examen ministère)
- 2 mai 2024 AM : français sec. 3 et 4
- 16 mai 2024 AM : français sec. 2 - Écriture (examen ministère)
- 22 mai 2024 PM : mathématique C1 sec. 1 à 5
- 6 juin 2024 AM : anglais sec. 5 / programme enrichi (examen ministère)
- 11 juin 2024 AM : anglais sec. 5 (examen ministère)
- 12 juin 2024 AM : mathématique SN sec. 4 (examen ministère)
- 14 juin 2024 AM : histoire sec. 4 seulement (examen ministère)  
cours pour les autres élèves
- 17 juin 2024 AM : science et technologie de sec. 4 (examen ministère)
- 19 juin 2024 AM : mathématique CST de sec. 4 (examen ministère)

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

- Période 1 : 9 h 20 à 10 h 35
- Période 2 : 10 h 50 à 12 h 05
- Midi : 12 h 05 à 13 h 30
- Période 3 : 13 h 30 à 14 h 45
- Période 4 : 15 h à 16 h 15

### RETARD OU ABSENCE



[portailparents.ca/accueil/fr/](http://portailparents.ca/accueil/fr/)



ou aviser le secrétariat au numéro :  
(418) 666-4500, poste 4947

Consultez régulièrement notre site Internet :

<https://ecolesamueldechamplain.ca/>



Aimez ou abonnez-vous à notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/ESChamplain>